

Ce stage, organisé autour des principes de base de la fiscalité de l'entreprise, a pour but d'amener les praticiens de la comptabilité à maîtriser les grandes règles présidant à la détermination du résultat fiscal de l'entreprise.

Il a aussi pour but d'amener les personnes concernées à bien remplir (ou à bien lire) la liasse fiscale.

PROGRAMME – 16 heures de formation	
<p>I – La liberté d'entreprise ou liberté du choix de la forme de mise en œuvre des moyens (2h)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les différentes structures juridiques et leur fonctionnement tant juridique que fiscal • Bref aperçu du fonctionnement de l'administration fiscale ou des différents auditeurs • La décision de gestion et sa limite, l'acte anormal de gestion • L'abus de droit ... 	<p>III – Principes de détermination du résultat fiscal – Principaux points d'attention (11h)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître chaque étape de la formation du résultat et de son appréhension tant comptable que fiscale. • Produits et charges. • Retraitements fiscaux. • Amortissements et provisions • Plus ou moins-values. • Paiement de l'IS • Le traitement des déficits et leur gestion
<p>II – Les obligations comptables et fiscales (1h)</p> <p>Obligations comptables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les livres et documents obligatoires ? • Sous quelle forme doit-on conserver la comptabilité et les pièces, pendant quel délai ? • Quels sont les problèmes spécifiques liés aux comptabilités informatisées <p>Obligations déclaratives</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelles déclarations fournir ? • Que risque-t-on en cas d'oubli, retard, erreurs ? • Comment corriger une erreur ? 	<p>IV – Aperçu d'autres impôts et taxes à la charge des entreprises (2h00)</p> <p>Grands principes pour la compréhension de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la TVA • la CET (CFE et CVAE) • Les taxes et participations assises sur les salaires
Validation par des cas pratiques	

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> – Appréhender les règles de détermination d'un résultat fiscal d'entreprise ou de société. – Maîtriser les règles de la fiscalité directe des sociétés (BIC- IS). – Apprendre à lire et à remplir une liasse fiscale (2065). – Bien intégrer les divergences entre comptabilité et fiscalité.
Public	Responsables administratifs, comptables, financiers, conseils d'entreprise.
Prérequis	Avoir des connaissances comptables
Modalités d'évaluation	Au cours de la formation, des cas pratiques permettent aux participants de s'assurer de la bonne compréhension des règles. A la fin de la formation, une auto-évaluation sera demandée au participant.
Moyens pédagogiques	Chaque participant reçoit un plan détaillé de la formation, une notice d'accès à la formation en ligne et à l'assistance technique et la hotline, ainsi que des documents pédagogiques.
Validation	Certificat de réalisation, évaluation des acquis.
Enseignants	Les enseignants sont pour l'essentiel des avocats fiscalistes et/ou issus de l'École Nationale des Impôts
Déroulement	<p>Visioconférence sur 4 matinées</p> <p><u>Type d'action</u> : (selon article L6313-1 du code du travail) : Action de formation.</p> <p>Axé sur la pratique, les participants peuvent confronter entre eux et avec l'enseignant leurs connaissances et leur application dans la réalité de leur vie professionnelle. La formation s'effectue en temps réel, avec interaction par oral entre le formateur et les participants.</p> <p>Une semaine avant le début de la formation, le participant recevra par mail les invitations pour les 4 matinées, l'invitant à rejoindre la réunion de visioconférence. Un support de stage lui sera adressé également par mail.</p> <p>Avant la formation un test de connexion sera effectué pour chaque participant par notre prestataire en visioconférence.</p> <p><u>Assistance technique</u> : Une hotline est mise à disposition du participant pour contacter le technicien concernant les conditions d'accès à la plateforme en ligne.</p>

PROGRAMME DETAILLE

1^{ère} Partie

LIBERTE D'ENTREPRENDRE ET FISCALITE (2h)

Le système fiscal français accorde une grande place à la liberté d'entreprendre et du commerce qui se manifeste à deux niveaux :

I – La liberté d'entreprise ou liberté du choix de la forme de mise en œuvre des moyens (1h)

Point sur les différentes structures d'exercice et leur impact sur le régime fiscal

- Distinction entre les sociétés soumises au régime des sociétés de personnes et les sociétés soumises à l'IS
- Application aux différentes formes de structures (entreprise individuelle, SAS, SA, SARL, SCI ...)
- Application aux groupements (GIE, sociétés en participation ...)

II – La liberté de la décision de gestion et ses limites (1 h)

- Notion de décisions de gestion et d'erreurs comptables : impacts sur les comptes et en fiscalité
- La théorie de l'acte anormal de gestion
Application notamment aux facturations de prestations de services intra-groupe (ex : management fees); aux prix de cession de biens ou immobilisations intra-groupe ; aux décisions pouvant présenter un risque excessif
- La notion d'abus de droit et de fraude à la loi – Les autres dispositifs anti-fraude s'en rapprochant (mini-abus de droit, abus de droit spécifique à l'IS)

2^{ème} Partie

LES OBLIGATIONS COMPTABLES ET ISCALES DE L'ENTREPRISE (1h)

Le système fiscal français est fondé sur un principe déclaratif et des obligations justificatives. Le droit comptable et le droit fiscal, notamment, définissent pour l'essentiel les obligations existantes à la charge des entreprises.

I – Les obligations comptables (selon le plan comptable français)

- Livres et documents obligatoires
- Modes et délais de conservation (archivage et stockage)
- Les impacts sur le système d'information comptable des modes de contrôle propres aux comptabilités informatisées.

II – Les obligations fiscales déclaratives et les modalités de dépôt des déclarations fiscales

- En matière d'I.S. ou de B.I.C.
- En matière de T.V.A.
- En matière de Contribution Economique Territoriale (CET) : CFE et C.V.A.E
- En matière de taxes assises sur les salaires
- En cas de cession ou de cessation d'entreprise

III – Les conséquences liées au non-respect des obligations comptables et fiscales déclaratives

- Les règles de procédure fiscale applicables (procédure de rectification contradictoire, taxation d'office, ...)
- Les sanctions fiscales (intérêts de retard, majorations...)
- Les sanctions pénales et complémentaires (interdiction d'accès aux marchés publics ...)
- Les cas de régularisations possibles d'erreurs ou d'omissions déclaratives

3^{ème} Partie

PRINCIPES DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL – PRINCIPAUX POINTS D'ATTENTION (11h00)

I – La territorialité de l'Impôt sur les Sociétés

Principes applicables aux entreprises établies en France ; l'impact des conventions fiscales internationales ; point sur les règles spécifiques de contrôle des flux et versements faits à des résidents à l'étranger

II – Le principe de rattachement des produits et charges

- Les règles de rattachement en comptabilité commerciale des produits et des charges
- Le principe de l'annualité et de spécialité des exercices comptables.

III – Focus sur les amortissements

- Présentation générale des règles comptables d'amortissements d'immobilisations corporelles
 - La prise en compte de la valeur d'origine et les ajustements de la base d'amortissement
 - La durée d'amortissement
 - Les différents modes d'amortissement (amortissement linéaire, dérogatoire, dégressif, exceptionnel)
 - La ventilation de l'immobilisation par composants
 - La déductibilité fiscale des amortissements
- Immobilisations incorporelles : amortissement ou provision ?

IV – Les provisions

- Définitions et conditions comptables et fiscales de constatation d'une provision
- Différentes catégories de provisions : provisions pour dépréciation, provisions pour risques et charges, provisions réglementées, provisions pour clients douteux, provisions pour dépréciations de titres ...
- Provisions déductibles ou non déductibles au plan fiscal

V – Les plus ou moins-values sur les éléments de l'actif immobilisé

- Calcul des plus et moins-values
- Traitement fiscal des plus ou moins-values
- Les régimes particuliers

VI – Les régimes fiscaux de groupe

- Régime des sociétés mères et filiales,
- Régime de l'intégration fiscale

VII– Résultat comptable et résultat fiscal : les divergences et les retraitements

- Principes comptables de formation du résultat comptable
- De la comptabilité à la fiscalité : les ajustements nécessaires
- Le résultat fiscal et gestion de la charge d'impôt dans les comptes

A partir d'une étude de cas, les principes et notions développés dans cette 3^e partie seront exposés et mis en œuvre. Les stagiaires seront amenés, dans ce cadre, à déterminer les données chiffrées puis à servir la liasse fiscale à partir d'un exemple concret qui les amènera à se pencher sur la déclaration 2065 et tableaux inclus n° 2050 et 2059 (déclaration annuelle d'I.S. - BIC) et plus spécifiquement l'annexe 2058 A

VIII – Paiement de l'IS et gestion des retenues à la source et des crédits d'impôt

- Versement spontané : acomptes et soldes de l'IS et suivi sur le bordereau avis
- Le traitement des retenues à la source et des crédits d'impôt sur l'IS (Crédit impôt recherche ; crédit mécénat)

IX – Traitement des déficits fiscaux (1h00)

- Le report en avant des déficits (report illimité dans le temps et plafonnement des déficits reportables).
- Le report en arrière des déficits et l'utilisation de la créance fiscale
- Défisits et participation des salariés

4^{ème} Partie

APPERCU D'AUTRES IMPÔTS ET TAXES A LA CHARGES DES ENTREPRISES (2h00)

- La TVA
- La Contribution économique territoriale (Cotisation Foncière des Entreprises et CVAE)
- Les taxes et participations sur les salaires.